

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 30 septembre 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (28) : Jean Louis LACUBE, Stephanie PRUDENTOS, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Jacky COLL, Jean Luc MOLINIER, Michel SANTANACH, Daniel MARIN, Georges VICENS, François DELCASSO, Jean Pierre JULIEN, Jean Louis BRUNET, Michel BATLLO, Carole BRETON, Jean Louis SARDA, Michel SARRAN, Jean Luc CARRERE, Pascal TISSANDIER, Martine PIERA, Jean Pierre INGLES, Joëlle CORDELETTE, Pierre BATAILLE, Michel GARCIA, Jean Pierre ASTRUCH, Antoine TAHOCES, Jean Louis DEMELIN, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille), Frédéric BES (procuration à Joëlle Cordelette)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Henri Palau, Mathieu Altadill, Esther Moquet, Nicolas Bely

Date de convocation : 19 septembre 2019

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : LAVAGE ET DESINFECTION DES CONTENEURS SEMI-ENTERRES

Le Lundi 30 septembre 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que le service OM a besoin d'effectuer chaque année selon un roulement bien spécifique le lavage des conteneurs semi-enterrés des différentes communes adhérentes.

Les prestations feront l'objet d'un accord cadre à bon de commande non allotis d'une durée de 3 ans renouvelable 2 fois 1an pour une durée totale maximum de 5 ans.

La durée exceptionnelle de cet accord-cadre se justifie par l'article : L-2125-1 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics.

Le montant estimé de ces prestations sur 5 ans est de 200 000 € maximum (montant période initiale : 60 000 € / 140 000 € et montant par période de reconduction : 20 000 € / 30 000 €).

Les prix seront révisés à chaque reconduction de l'accord-cadre grâce à la formule suivante :

$C_n = 0,150 + (0,850) \times ((0,700 (ICT_n / ICT_0)) + (0,300 (FD_n / FD_0)))$

Frais divers (FD)

Indice du coût du travail, salaires et charges dans le Tertiaire (ICT)

Les offres relatives à ce marché ont été examinées en Commission MAPA, réunie ce jour. Cette dernière propose de retenir le candidat suivant :

Lot	Désignation	Prestataire retenu
	Lavage et désinfection conteneurs semi-enterrés	ESPACE OCCASION (66760 Enveitg)

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce choix.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver le choix de l'entreprise tel que détaillé ci-dessus.
- D'autoriser le Président à signer le marché correspondant, ainsi que tous documents afférents à ce marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 30 septembre 2019

Jean Louis DEMELIN

Président



Envoyé le 02-10-2019 à la Préfecture
Accusé de réception le 02-10-2019
NOTIFICATION FAST